

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1913-14

Ouverture: 15 Octobre 1913 — Clôture: 22 Mars 1914



(2^e ÉDITION)

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, 3, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1913

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1913-14

Ouverture : 15 Octobre 1913 — Clôture : 22 Mars 1914



(2^e ÉDITION)

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, 3, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1913

Le semestre commencera le 15 octobre 1913, et sa clôture aura lieu le 22 mars 1914.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires.

Les cours commenceront le 25 octobre.

Les cours sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1913-1914, est composé de :

MM. Albert MAYOR, Recteur ;

Louis REHFOUS, Vice-Recteur ;

Charles SARASIN, Secrétaire ;

et de

MM. Ch.-Eug. GUYE, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Francis DE CRUE, Doyen de la Faculté des Lettres et des
Sciences sociales ;

Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;

Georges FULLIQUET, Doyen de la Faculté de Théologie ;

Rodolphe WEBER, Doyen de la Faculté de Médecine.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1913-14

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Ch.-Eug. GUYE, Doyen.

		Salle
1 /	M. Charles Cailler, prof. ord.	
	<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
	Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	33.
2 /	<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
	Lundi, de 2 à 4 heures.	33.
	<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
3 /	Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	33.
	<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
	Mardi, de 2 à 4 heures.	33.
4 /	<i>Conférences d'analyse : Théorie des fonctions elliptiques.</i>	2 h.
	(Jours et heures à fixer après entente avec le professeur.)	33.
	M. Henri Fehr, prof. ord.	
5 /	<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
	Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	33.
	<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i> [Complément du cours ci-dessus.]	2 h.
6 /	Mardi, de 5 à 7 heures.	33.
	<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
	Mercredi, de 5 à 7 heures.	33.

5 /	<i>Géométrie projective.</i> Lundi, à 10 heures.	1 h.	33.
	<i>Séminaire de géométrie supérieure : Géométrie infinitésimale.</i> Vendredi, de 3 à 5 heures.	2 h.	33.
6 /	M. Raoul Gautier , prof. ord. <i>Astronomie générale.</i> Mardi et mercredi, à 10 heures.	2 h.	33.
7 /	<i>Climatologie.</i> Vendredi et samedi, à 10 heures.	2 h.	33.
	M. Charles-E. Guye , prof. ord. <i>Physique expérimentale.</i> Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	4 h.	Aula.
8 /	<i>Répétitoire pratique</i> (complément du cours). Une après-midi par semaine. Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.	3 h.	
	<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
	<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
	<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
	M. Amé Pictet , prof. ord. <i>Chimie inorganique.</i> Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h. Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	5 h.	
9 /	<i>Chimie organique</i> , 2 ^{me} partie (cours supérieur). Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. de Chimie. Gr. Amph.	2 h.	
10 /	<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie inorganique et organique). Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. de Chimie organ. et inorg.

	M. Philippe-A. Guye , prof. ord. <i>Chimie théorique</i> , I ^{re} partie. Vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A. C. S ¹ .	2 h.	
11 /	<i>Chimie théorique</i> , II ^{me} partie. Jeudi, à 11 heures. Ec. de Chimie A. C. S.	1 h.	
	<i>Laboratoire de chimie technique.</i> I. Préparations (inorganiques et organiques). II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques. III. Travaux de recherches. Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
12 /	<i>Laboratoire de chimie théorique.</i> I. Exercices pratiques de chimie physique (1 ^{re} partie). Une demi-journée par semaine. II. Travaux intermédiaires et travaux de recherches. Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
	M. Louis Duparc , prof. ord. <i>Minéralogie.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P.A ² .	3 h.	
13 /	<i>Description des minéraux.</i> Lundi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P.A.	1 h.	
14 /	<i>Chimie analytique.</i> Mardi et mercredi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P.A.	2 h.	
15 /	<i>Gîtes métallifères</i> (suite). Jeudi, à 11 heures. Labor. de Minéralogie.	1 h.	
16 /	<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i> Samedi, de 2 à 5 heures. Ec. Chimie. Labor. Minér.	3 h.	
	<i>Laboratoire de minéralogie.</i> Tous les jours.		
	<i>Laboratoire de chimie analytique.</i> Tous les jours.		

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit Amphithéâtre.

M. Alfred Monnier, prof. extr.
Détermination des minéraux au chalumeau et applications pratiques à la prospection. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 5 heures. Ec. de Chimie. P.A.¹
Chimie agricole. 1 h.
 Jeudi, à 5 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Louis Chavanne, prof. ord.

Chimie pharmaceutique. 2 h.
 Lundi et mardi, à 10 heures. Ec. de Chim. A.C.S.²
Pharmacie. 1 h.
 Mercredi, à 10 heures. Ec. de Chim. A.C.S.
Chimie alimentaire. 3 h.
 Mercredi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 10 h.
 Ec. de Chim. A.C.S.
Urologie. 1 h.
 Mercredi, à 3 heures. Ec. de Chim. A.C.S.
Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie.
 Tous les jours.

M. Emile Yung, prof. ord.

Zoologie et anatomie comparée. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. Aula.
Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.
 Tous les jours. Inst. de Zoologie (salles 6 et 7).
Etude spéciale du Zooplankton lacustre et exercices de pêches.
 Deux après-midis par semaine. Inst. de Zoologie (salle 3).
Répertoire pratique de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours). 4 h.
 Lundi ou samedi, de 2 à 6 heures. Inst. de Zool. (salle 10).

¹ Petit Amphithéâtre.

² Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Emile André, prof. extr.

Zoologie générale.
 Théorie de Darwin et origine des espèces. 1 h.
 Mercredi, à 6 heures. 30.
 Le parasitisme animal. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. 30.

M. Robert Chodat, prof. ord.

Botanique. — Physiologie, anatomie et systématique des Thallophytes. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h. Aula.
Bactériologie et fermentations. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. Institut de Botanique.
Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.
Répertoire pratique (Complément du cours). 3 h.
 Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Inst. de Botanique.
Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.
 Tous les jours. Institut de Botanique.

M. Alfred Lendner, prof. extr.

Pharmacognosie. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 8 heures. Institut de Botanique.
Pathologie végétale. 1 h.
 Samedi, à 2 heures. Institut de Botanique.

M. Charles Sarasin, prof. ord.

Géologie. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. 30.
Laboratoire partiel. Deux matinées au choix.
Laboratoire complet. Tous les matins, de 8 h. à midi.
Répertoire de géologie. 1 h.
 Samedi, à 8 heures. Labor. de Géologie.

M. Théodore Flournoy, prof. ord.

Psychologie et histoire des sciences. — Chapitres choisis. 2 h.
 Vendredi et samedi, à 5 heures. 30.

- M. Edouard Claparède**, prof. extr.
Psychologie de l'enfant. — La pensée et le langage, leur développement. Observations et expériences. 1 h. 30.
 Mardi, à 11 heures.
- Cours pratique de Psychologie expérimentale.* — Exercices divers; démonstration d'appareils; expériences collectives. 2 h.
 Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.
- Recherches spéciales*, au Laboratoire de Psychologie.
 [S'adresser au professeur.]

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. Georges Baume**, Dr ès sc.
Métallurgie générale; chimie métallurgique. Métallographie. 1 h.
 Jeudi, à 9 heures. Ecole de Chimie. A. C. S¹.
- M. Alphonse Bernoud**, Dr ès sc.
Histoire de l'électricité au XIX^e siècle. 1 h. 44.
 Lundi, à 2 heures.
- M. Antoine Bron**, Dr ès sc.
Les pierres précieuses. 1 h.
 Vendredi, à 5 heures. Ec. de Chimie. P.A.².
- M. Ettore Cardoso**, Dr ès sc.
Chapitres choisis de Chimie physique. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. Ec. de Chimie. A. C. S.
- M. Jean Carl**, Dr ès sc.
Zoogéographie: Les régions faunistiques. 1 h. 30.
 Lundi, à 6 heures.
- M. Enos Ferrario**, Dr ès sc.
Matières colorantes. — Teinture et impression. 2 h.
 Mercredi et vendredi, à 5 heures. Ecole de Chimie. G. A.
- Les parfums synthétiques.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement). Ecole de Chimie. G. A.
- ¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale. ² Petit amphithéâtre.

- M. B.-P.-Georges Hochreutiner**, Dr ès sc.
 8 *Les théories de l'évolution.* 1 h. 48.
 Mardi, à 6 heures.
- 9 *Lectures et analyses de biologie générale.* 1 h. 29.
 Samedi, à 5 heures.
- M. Adolphe Kaufmann**, Dr ès sc.
 10 *Alcaloïdes.* 1 h.
 Mercredi, à 8 heures. Ecole de Chimie. P.A.
- M. Pierre Kennel**, Dr ès sc.
 11 *Biologie cellulaire.* 1 h. 44.
 Lundi, à 4 heures.
- 12 *Le vitalisme. — Etude théorique et critique.* 1 h. 30.
 Mardi, à 4 heures.
- M. Raoul Misner**, Dr ès sc.
 13 *Constitution chimique et action physiologique.* 1 h.
Recherches sur la constitution des alcaloïdes végétaux. 1 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. Arnold Pictet**, Dr ès sc.
 14 *Instinct et intelligence des insectes.* 1 h. 30.
 Lundi, à 5 heures.
- M. Louis Reutter**, Dr ès sc.
 15 *Commentaires de la Pharmacopée helvétique (Partie organique).* 2 h.
 Mardi et jeudi, à 8 heures. Ecole de Chimie. P.A.
- 16 *Classification de la pharmacie galénique.* 2 h. 44.
 Lundi et mercredi, à 6 heures.
- M. Auguste Rilliet**, Dr ès sc.
 17 *Compléments de chimie organique (composés acycliques).* 2 h.
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Ecole de Chimie. G.A.
- M. Otto Scheuer**, Dr ès sc.
 18 *Radioactivité.* 1 h. 44.
 Samedi, à 2 heures.
- M. Arthur Schidloff**, Dr ès sc.
 19 *Thermodynamique.* 1 h. 34.
 Samedi, à 2 heures.

M. Aron Tcherniavsky, Dr ès sc.
Introduction à la théorie mathématique de l'électricité. 1 h.
 Lundi, à 5 heures. 44.

M. Paul Wenger, Dr ès sc.
Principes généraux de la Chimie appliqués à la Chimie analytique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 1 h. 1/2. Ecole de Chimie. P. A.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
 Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles : elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Ancien Règlement.)

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Chimie théorique (I). — Physique. — Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme¹.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie organique (II). (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre).

¹ D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie ; 2. Mathématiques spéciales ou Calcul différentiel et intégral ; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie ; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

— Chimie analytique — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

Il est recommandé de suivre les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique, autant que possible, dans l'ordre suivant :

1^{er} et 2^{me} semestres : Chimie analytique.

3^{me} semestre : Chimie technique.

4^{me} semestre : Chimie analytique.

5^{me} semestre : Chimie technique.

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année²; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Nouveau Règlement.)

Consulter le plan d'études publié par la Faculté des Sciences.

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyse des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie, botanique (en vue de la chimie agricole).

² Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

Consulter les art. 14, 16, 17, 21, 27, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 74, 75 du Règlement de l'Université.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). Autres sciences prévues aux programmes de l'un ou l'autre des baccalauréats.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour le Baccalauréat ès Sciences (Règlement art. 53).

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens (Règlement art. 61 A). Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1^o Chimie inorganique et organique ; 2^o Chimie analytique ; 3^o Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

¹ Les candidats qui préparent l'un des Baccalauréats ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Cours analogues à ceux prévus à la note 1, page 12, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou Sciences naturelles.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires. (16 juin 1911.)

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie analytique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. Hygiène. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} Semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme du baccalauréat. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	C. Cailler 33 A. Lendner I.B. C. Sarasin 30	C. Cailler 33 C. Sarasin 30 L. Reutter E.C.P.A.	C. Cailler 33 L. Chavanne E.C.A.S. C. Sarasin 30 A. Kaufmann E.C.G.A.	C. Cailler 33 L. Reutter E.C.P.A.	C. Cailler 33 A. Lendner I.B. C. Sarasin 30	C. Cailler 33 C. Sarasin L.Géol.
9 à 10	H. Fehr 33	C.-E. Guye Aula	C.-E. Guye Aula	H. Fehr 33 G. Baume E.C.A.C.S.	C.-E. Guye Aula Ed. Claparède L.P.	C.-E. Guye Aula
10 à 11	H. Fehr 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula	H. Fehr 33 Amé Pictet E.C.G.A.	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula Ed. Claparède L.P.	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. L. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. L. Duparc E.C.P.A. Ed. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. L. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. L. Duparc E.C.L.M.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.
2 à 3	C. Cailler 33 A. Bernoud 44	C. Cailler 33 A. Rilliet E.C.G.A. P. Wenger E.C.P.A.			A. Rilliet E.C.G.A. P. Wenger E.C.P.A.	A. Lendner I.B. O. Scheuer 44 A. Schidloff 34
3 à 4	C. Cailler 33	C. Cailler 33	L. Chavanne E.C.A.C.S.		H. Fehr 33	
4 à 5	P. Kennel 44	P. Kennel 30			H. Fehr 33	
5 à 6	R. Chodat Aula A. Monnier E.C.P.A. Arnold Pictet 30 A. Tcherniavsky 44	H. Fehr 33 R. Chodat Aula E. Cardoso E.C.A.C.S.	H. Fehr 33 R. Chodat Aula A. Monnier E.C.P.A. E. Ferrario E.C.G.A.	A. Monnier E.C.P.A.	R. Chodat Aula T. Flournoy 30 A. Bron E.C.P.A. E. Ferrario E.C.G.A.	R. Chodat Aula T. Flournoy 30 G. Hochreutiner 29
6 à 7	L. Duparc E.C.P.A. J. Carl 30 L. Reutter 44	H. Fehr 33 L. Duparc E.C.P.A. G. Hochreutiner 48	H. Fehr 33 L. Duparc E.C.P.A. E. André 30 L. Reutter 44		R. Chodat I.B. E. André 30	

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur FRANCIS DE CRUE, Doyen.

M. Jules Nicole, prof. ord.

Salle

1 / *Interprétation d'auteurs grecs.* — Platon : *République*,
livre I. — Aristophane : *Les Chevaliers*.

4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.

45.

2 / *Histoire littéraire.* — La littérature grecque à l'épo-
que alexandrine.

2 h.

Vendredi et samedi, à 10 heures.

45.

3 / *Paléographie grecque.*

1 h.

Mercredi, à 10 heures.

58.

M. Paul Oltramare, prof. ord.

4 / *Interprétation d'auteurs latins.* — Properce : *Elégies*,
livre IV. — Lucain : *Pharsale*, livre VI.

4 h.

Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.

45.

5 / *Histoire de la littérature latine.* — Plaute et Térence.

2 h.

Mercredi, de 5 à 7 heures.

47.

6 / *Histoire des religions.* — Les Grecs.

2 h.

Mardi, à 2 heures, et samedi, à 6 heures.

46.

M. Bernard Bouvier, prof. ord.

Histoire de la littérature française. — Le XVIII^e siècle. Les œuvres et les doctrines. 3 h.

Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures. Aula.

Conférences pour la Licence ès lettres.

Exercices de composition et de style. 2 h.

Mardi, de 5 à 7 heures. 47.

Explication des auteurs de la licence. 1 h.

Vendredi, à 6 heures. 47.

M. Ernest Muret, prof. ord.

Grammaire historique des langues romanes. — Les consonnes. 3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures. 46.

Littérature italienne. — Le XVI^e siècle. 1 h.

Jeudi, à 10 heures. 46.

Conférences :

Explication d'anciens textes espagnols, d'après l'*Altspanisches Elementarbuch* de Zauner. 1 h.

Mardi, à 10 heures. 47.

Explication du *Principe* de Machiavel. 1 h.

Mercredi, à 10 heures. 47.

Explication de la *Chanson de Roland*. 1 h.

Jeudi, à 9 heures. 46.

M. Alexis François, prof. extr.

Histoire de la langue française moderne. — Le XVI^e et le XVII^e siècle. 1 h.

Vendredi, à 3 heures. 46.

Conférence. — Questions de grammaire : *Le Verbe*. 1 h.

Samedi, à 10 heures. 57.

Conférence. — Explication des auteurs de la licence.

Marguerite de Navarre : *Heptaméron*. — La

Fayette : *Princesse de Clèves*. 1 h.

Samedi, à 9 heures. 57.

M. Ernest Tonnelat.

13/ *Langues et littératures germaniques.*
Conférences.

M. Charles Bally, prof. ord.

14/ *Linguistique générale et stylistique* (cours et conférence). 2 h.

Lundi, à 3 heures, et jeudi, à 10 heures. 30.

15/ *Linguistique gréco-latine.* 2 h.

Mardi, à 3 heures, et vendredi, à 11 heures. 46.

Conférence de linguistique gréco-latine. — Etudes d'étymologie, lecture de textes grecs et latins avec commentaire linguistique. 1 h.

Mardi, à 4 heures. 46.

16/ *Stylistique comparée de l'allemand et du français.* — Traduction de textes allemands. 1 h.

Jeudi, à 11 heures. 57.

M. Charles Werner, prof. ord.

17/ *Histoire de la philosophie. Cours général.* — La philosophie depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Descartes. 3 h.

Lundi, mercredi, et vendredi, à 4 heures. 45.

Cours spécial. — Kant. 1 h.

Jeudi, à 11 heures. 46.

Conférence de philosophie. — Lecture et interprétation de la *Contingence des lois de la nature* de M. Boutroux (Paris, librairie Alcan). — Dissertations et discussions. 2 h.

Vendredi et samedi, à 2 heures. 47.

M. Adrien Naville, prof. ord.

18/ *Logique.*
Cours général. 2 h.

Lundi et mercredi, à 3 heures. 46.

Conférence de logique (M. le Prof. Ch. WERNER, suppléant). 1 h.

Lundi, à 2 heures. 47.

	Salle
M. Albert Malsch , prof. ord. <i>Didactique générale et méthodologie de l'enseignement primaire.</i>	2 h. 45.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	
<i>Conférence de pédagogie</i> : bibliographie, travaux de séminaire, préparation et critique de leçons ; visites de classes.	2 h. 57.
Mardi, à 9 et à 10 heures.	
M. Francis De Crue , prof. ord. <i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps du grand Frédéric.	2 h. 45.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	
<i>Institutions politiques.</i> — Le moyen âge : la féodalité.	1 h. 57.
Mercredi, à 9 heures.	
<i>Conférence.</i> — Sources de l'histoire du moyen âge ; auteurs de la licence.	1 h. 58.
Mercredi, à 11 heures.	
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Textes latins et français du moyen âge.	1 h. 58.
Vendredi, à 11 heures.	
M. Charles Seitz , prof. ord. <i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques.	2 h. 45.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques. Travaux modernes relatifs à cette histoire.	1 h. 47.
Jeudi, à 9 heures.	
<i>Histoire contemporaine.</i> — La Révolution française jusqu'à la chute de la Royauté.	2 h. 46.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h. 47.
Lundi, à 9 heures.	

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Histoire nationale.</i> — La Restauration de la République de Genève en 1814.	2 h. 49.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h. 50.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	
26 / <i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats anglo-saxons (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h. 49.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
27 / M. X. <i>Archéologie classique.</i>	
M. William Rosier , prof. ord. [Suppléant : M. Emile Chaix , privat-docent].	
<i>Géographie politique.</i>	2 h. 46.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	
<i>Géographie économique.</i>	1 h. 46.
Mardi, à 5 heures.	
<i>Conférences de géographie.</i>	1 h. 55.
Mardi, à 4 heures.	
M. Louis Wuarin , prof. ord. <i>Economie sociale (Sociologie appliquée).</i> — Le contre-coup de la machine à vapeur et des transports rapides : la grande révolution économique et démographique des temps modernes. Les campagnes et les villes. Trade-unionisme et syndicalisme. La lutte contre les plaies sociales.	3 h. 45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	
29 / <i>Systèmes politiques.</i> — La Révolution française. Ses précurseurs, ses ouvriers, ses continuateurs.	2 h. 46.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	
<i>Conférences.</i>	2 h. 45.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	

	Salle
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. — La valeur. — La monnaie. — Le capital.	3 h.
Vendredi, à 11 heures; samedi, à 11 et à 4 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — Le profit d'entreprise et l'intérêt du capital.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
M. X.	
<i>Histoire économique.</i>	
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	
M. Léon Winiarski , prof. extr.	
<i>Finances publiques.</i> Partie générale.	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	57.
<i>Conférence de finances publiques.</i> Partie spéciale.	1 h.
Lundi, à 3 heures.	47.
<i>Statistique.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence de statistique.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Suisse, Russie, etc. — Turquie et droit musulman. Colonies, Amérique, Australie, Japon.	1 h.
Lundi, à 8 heures.	46.
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.

	Salle
37 / <i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Lundi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire</i> (dialecte algérien).	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.
<hr/> SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE <hr/>	
1 / M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
2 / M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII^e siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.
elhe / M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale et stylistique</i> (cours et conférence).	2 h.
Lundi, à 3 heures, et jeudi, à 10 heures.	30.
<i>Stylistique comparée de l'allemand et du français.</i> — Traduction de textes allemands.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	57.
3 / M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 4 et à 5 heures.	E. Al ¹ .
<hr/> ¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex. <hr/>	

M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , Dr phil., privat-docent.	
<i>Éléments de grammaire historique du français.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	57.
<i>Prosodie et versification.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.	
Lundi-et vendredi, à 4 heures.	28.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Samedi, à 3 heures.	45.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	46.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

10 **M. Alfred Juvet**, Dr phil.

Exercices pratiques de français destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales. 1 h.

Samedi, à 5 heures. 47.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

1 **M. Daniel Bersot**, lic. ès sc. soc.

Histoire du journalisme. 1 h.

Lundi, à 2 heures. 45.

Conférence. 1 h.

Mercredi, à 2 heures. 45.

2 **M. Georges Chatterton-Hill**, Dr ès sc. soc.

Philosophie sociale.

1. La lutte contre la dégénérescence sociale. 1 h.

Lundi, à 3 heures. 45.

2. L'équilibre politique de l'Europe et l'expansion des races. 1 h.

Mercredi, à 3 heures. 45.

3 **M. Louis-Frédéric Choisy**, Dr ès lettres.

Littérature comparée. — Les origines germaniques du romantisme. — Renaissance de la poésie lyrique en Allemagne et en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle. — Goethe, Schiller, Novalis. — Wordsworth, Coleridge, Byron, Shelley. 1 h.

Vendredi, à 5 heures. 47.

	Salle
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De la Pléiade à Montaigne.	2 h. 46.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	
<i>La poésie populaire roumaine.</i> — Les haïdouques, l'épopée, l'histoire.	1 h. 44.
Vendredi, à 5 heures.	
M. Henri Courvoisier , lic. ès lettres. <i>Interprétation d'Homère : Iliade.</i>	1 h. 17.
Lundi, à 6 heures.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Pro Roscio Amerino.</i>	1 h. 17.
Lundi, à 5 heures.	
M. Waldemar Deonna , D ^r ès lettres. <i>Histoire comparée de l'art grec.</i> — La méthode comparative en histoire de l'art. L'étude des lois et des rythmes artistiques. Application à l'art grec (suite du cours d'été).	1 h. 46.
Lundi, à 5 heures.	
M. Jules Dubois , D ^r en philosophie. <i>La pédagogie antique : la Grèce et Rome.</i>	1 h. 46.
Vendredi, à 4 heures.	
M. Edouard Dufour , D ^r en sociologie. <i>Protagonistes et théoriciens socialistes de la coopération : Fourier, Owen, Cabet, Buchez, Leroux, Louis Blanc, Lassalle.</i>	1 h. 49.
Mardi, à 6 heures.	
M^{me} Thérèse Dufour-Brocher , lic. ès sc. soc. <i>L'évolution de la philosophie depuis l'apparition du christianisme jusqu'à nos jours.</i>	1 h. 46.
Vendredi, à 5 heures.	
M^{lle} Susanne Elkan , lic. ès lettres. <i>Explication et commentaire d'auteurs allemands de la licence : Jean-Paul Richter : Quintus Fixlein. — Otto Ludwig : Der Erbförster. — Gottfried Keller : Der grüne Heinrich (fragments).</i>	1 h. 47.
Samedi, à 11 heures.	

	Salle
M. Georges Fleury , D ^r en sociologie. <i>La Méthode positive en science sociale.</i>	1 h. 48.
Vendredi, à 4 heures.	
M. Georges Karadjian , lic. ès sc. soc. <i>Les grandes phases du développement politique et social de la Russie du commencement du XIX^e siècle à nos jours.</i>	1 h. 45.
Samedi, à 5 heures.	
M. Wincenty Lutoslawski , D ^r phil. <i>Métaphysique générale.</i>	1 h. 45.
Jeudi, à 2 heures.	
M. Richard Meszleny , D ^r phil. <i>Le « Faust de Goethe ». — 1^{re} et 2^{me} parties.</i> — Origine, développement et explication de l'œuvre.	1 h. 44.
Mercredi, à 3 heures.	
M. Georges Nicole , D ^r ès lettres. <i>Archéologie classique.</i> — Les origines de l'art grec : Epoque mycénienne. Les débuts du grand art jusqu'à la fin du VI ^e siècle (Projections photographiques).	1 h. 46.
Mercredi, à 5 heures.	
M. Liebmann Hersch , D ^r en sociologie. <i>Introduction à l'étude des sciences sociales.</i> — Objet, méthode, lois sociologiques, principales écoles ; conclusions pratiques.	1 h. 46.
Lundi, à 2 heures.	
<i>Emigration et émigrants contemporains.</i>	1 h. 46.
Mercredi, à 2 heures.	
M. Georges Karadjian , lic. ès sc. soc. <i>Les grandes phases du développement politique et social de la Russie du commencement du XIX^e siècle à nos jours.</i>	1 h. 45.
Samedi, à 5 heures.	
M. Wincenty Lutoslawski , D ^r phil. <i>Métaphysique générale.</i>	1 h. 45.
Jeudi, à 2 heures.	
M. Richard Meszleny , D ^r phil. <i>Le « Faust de Goethe ». — 1^{re} et 2^{me} parties.</i> — Origine, développement et explication de l'œuvre.	1 h. 44.
Mercredi, à 3 heures.	
M. Georges Nicole , D ^r ès lettres. <i>Archéologie classique.</i> — Les origines de l'art grec : Epoque mycénienne. Les débuts du grand art jusqu'à la fin du VI ^e siècle (Projections photographiques).	1 h. 46.
Mercredi, à 5 heures.	

20 /	M^{me} Dorothée Pasmanik , D ^r phil. <i>Théorie de la population.</i> Samedi, à 5 heures.	1 h. 17.
21 /	M. Henri Reverdin , D ^r en philosophie. <i>Théorie de l'Expérience.</i> Mercredi, à 5 heures.	1 h. 49.
22 /	M. Gonzague de Reynold , D ^r d'Université. <i>Histoire de la culture artistique et intellectuelle en Suisse.</i> 1. Histoire des arts en Suisse : XVII ^e -XVIII ^e siècles. Mercredi, à 4 heures. 2. Lectures commentées d'anciens textes : historiens des XVII ^e -XVIII ^e siècles. Mercredi, à 5 heures.	1 h. 17. 1 h. 17.
3 /	M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens. Lundi et mercredi, à 4 heures. <i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style. Vendredi et samedi, à 3 heures.	2 h. 47. 2 h. 47.
25 /	M. Albert Secheyay , D ^r phil. <i>Quelques principes de linguistique théorique et leur application à l'enseignement des langues.</i> Jeudi, à 10 heures.	1 h. 57.
6 /	M. Georges Thudichum. <i>Diction et prononciation françaises.</i> I. <i>Phonétique pratique.</i> — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes françaises; b) la syllabe; les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers. II. <i>Diction.</i> — Exercices de lecture à haute voix; déclamation. Lundi, à 5 heures. Vendredi, à 5 heures.	2 h. 48. 28.

27 /	M. Henri Vulliétty , lic. ès lettres. <i>Histoire de l'art.</i> — Développement de l'art en Europe et en Orient depuis la chute de l'empire romain. Lundi, à 4 heures, et samedi, à 5 heures.	2 h. 46.
28 /	M. Johannes Widmer , D ^r phil. <i>Ferdinand Hodler</i> , sa vie et son œuvre. I ^{re} partie. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 45.
29 /	<i>Actualités littéraires de l'Allemagne et de la Suisse allemande.</i> Conférences et lectures. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 45.
30 /	M. Emile Wilmot , lic. ès sc. sociales. <i>La philosophie sociale au XVIII^e siècle:</i> Montesquieu, Voltaire, Rousseau et Condorcet. Mercredi, à 5 heures.	1 h. 48.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 26 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans l'une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire », qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1914 du 16 juillet au 28 août.

Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles. En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	P. Moriaud	46										
	R. Meszleny	45										
9 à 10	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
	E. Muret	46	E. Muret	46	E. Muret	46	E. Muret	46			A. François	57
	Ch. Seitz	47	A. Malsch	57	F. De Crue	57	Ch. Seitz	47			L. Winiarski	46
10 à 11					J. Nicole	58			J. Nicole	45	J. Nicole	45
	Ch. Seitz	46	E. Muret	47	E. Muret	47	E. Muret	46			A. François	57
			Ch. Seitz	45	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	45	L. Wuarin	46	L. Wuarin	46
11 à 12	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45				
	Ch. Borgeaud	49	Ch. Borgeaud	49	F. De Crue	58	Ch. Werner	46	F. De Crue	58	E. Milhaud	30
	L.-J. Courtois	46			L.-J. Courtois	46	E. Milhaud	49	E. Milhaud	30	S. Elkan	47
							Ch. Bally	57	Ch. Bally	46		

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	B. Bouvier	Aula	P. Oltramare	46	B. Bouvier	Aula			B. Bouvier	Aula		
	Ch. Werner	47			D. Bersot	45	W. Lutoslavski	45	Ch. Werner	47	Ch. Werner	47
	D. Bersot	45	R. Meszleny	44	L. Hersch	46	R. Meszleny	44				
	L. Hersch	46										
3 à 4	A. Naville	46			A. Naville	46			A. François	46		
	L. Winiarski	47	F. De Crue	45			L. Winiarski	57	F. De Crue	45		
	Ch. Bally	30	Ch. Bally	46	R. Meszleny	44					A. Mercier S.F.	45
4 à 5	G. Chatterton-Hill	45	H. Mercier S. F.	57	G. Chatterton-Hill	45			F.-F. Roget	47	F.-F. Roget	47
	Ch. Werner	45			Ch. Werner	45			Ch. Werner	45	Ch. Borgeaud	49
	E. Montet	29	E. Chaix	55	E. Montet	29	Ch. Borgeaud	50	Ch. Borgeaud	49	Ch. Borgeaud	49
5 à 6	G. Thudichum S.F.	28	Ch. Bally	46	L. Zbinden S. F. E.A.	17			E. Montet	29	E. Milhaud	30
	H. Vulliétty	46	L. Zbinden S. F.	57	G. de Reynold	17			E. Milhaud	57	A. Sechehaye S.F.	57
	F.-F. Roget	47	G. Fleury	48	F.-F. Roget	47			G. Thudichum S. F.	28		
6 à 7	L. Wuarin	45	B. Bouvier	47	P. Oltramare	47	Ch. Borgeaud	50	J. Dubois	46		
	Ch. Seitz S.F.	57	E. Chaix	46	L. Wuarin	45			G. Fleury	48		
	H. Courvoisier	17	A. Roussy S.F.	57	L. Zbinden S.F. E.A.	17			L. Wuarin	45	H. Mercier S.F.	57
6 à 7	W. Deonna	46			G. Nicole	46			E. Montet	29	A. Juvet	47
					H. Reverdin	49			Ch. Borgeaud	49	G. Karadjian	45
	G. Thudichum	48			G. de Reynold	17			E. Montet	29	D. Pasmanik	17
6 à 7	B. Bouvier S. F.	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier S. F.	57			A. Sechehaye S.F.	57	H. Vulliétty	46
			A. Malsch	45	P. Oltramare	47			L.-F. Choisy	47		
	L. Wuarin	45	E. Chaix	46	E. Chaix	46			L.-J. Courtois	44		
6 à 7	H. Courvoisier	17	E. Dufour	49	L. Wuarin	45			Th. Dufour	46		
									G. Thudichum	28		
									B. Bouvier	47	P. Oltramare	46
								A. Malsch	45			
								E. Milhaud	57			
								A. Roussy S.F.	46			

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

	Salle
M. Ferdinand Gentet , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Mercredi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 9 h.	17.
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Les obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Livre I: Des personnes. — Livre II: Des biens. — Livre III: Succes- sions.	2 h.
Vendredi, à 10 h.; et lundi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de droit civil.</i>	
Lundi, à 2 heures (tous les quinze jours).	48.
M. Alfred Gautier , prof. ord.	
<i>Droit pénal.</i> — Partie générale.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, samedi, à 8 heures; ven- dredi à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit pénal.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
M. Louis Rehfous , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Cours général: Les commer- çants. Opérations commerciales. Les Sociétés (en nom collectif; en commandite; par ac- tions; coopératives). Droit de change.	5 h.
Lundi, à 10 et 11 h.; mardi, à 11 h.; jeudi et samedi, à 10 heures.	48.

	Salle
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	50.
<i>Code civil suisse.</i> — Droit des personnes et de la famille.	2 h.
Vendredi à 10 heures, et samedi, à 11 heures.	17.
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de la famille.	2 h.
Lundi et samedi, à 9 heures.	50.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats anglo-saxons (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — I. Personnes, fa- mille, successions.	4 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 8 h.; jeudi, à 9 h.	49.
IV. Obligations. Partie spéciale.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas prati- ques sur l'ensemble du droit privé. Travaux écrits.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	48.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — (Programme au Bureau du Caissier-comptable).	3 h.
[Le Séminaire est ouvert le lundi et le mercredi, de 2 à 4 heures, et le jeudi, de 10 h. à midi.]	49-50.
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Suisse, Angleterre, Russie, etc. Turquie et droit musulman. Colonies, Amérique, Austra- lie, Japon.	1 h.
Lundi, à 8 heures.	46.
III. Partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.

M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J ⁴ .
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	M. J.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. — La valeur. — La monnaie. — Le capital.	3 h.
Vendredi, à 11 h.; samedi, à 11 et à 4 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — Le profit d'entreprise et l'intérêt du capital.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
II. Droits réels.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	17.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	44.
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; jeudi, à 10 et 11 h.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger, mit schriftlichen Arbeiten</i> (en allemand).	2 h.
Mardi, de 2 ¹ / ₂ à 4 heures.	49.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse.</i> — Introduction historique.	
Partie générale: la Confédération et les cantons; les diverses compétences fédérales.	4 h.
Mardi et vendredi, à 2 et 3 heures.	48.
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures; samedi, à 8 et 9 heures.	49.

¹ Morgue judiciaire.

Letten

M. Léon Winiarski , prof. extr.	
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale.	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	57.
M. Hugo de Claparède , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne (Droit germanique)</i> : I ^{re} partie: Droit public et sources (Histoire externe du droit germanique).	4 h.
Lundi et mardi, à 10 h.; vendredi, à 9 et 10 h.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — II. Recht der Schuldverhältnisse (en allemand).	4 h.
Mardi, à 9 h.; vendredi, à 11 h., et samedi, à 10 et 11 heures.	44.
<i>Grundzüge des deutschen Privatrechts</i> (en allemand).	4 h.
Lundi et samedi, à 2 et 3 heures.	17.
M. Arthur Baumgarten , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand.</i> — <i>Deutsches Strafrecht</i> (en allemand).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 2 heures.	17.
M. Eberhard F. Bruck , prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain</i> (sans la procédure).	3 h.
Mercredi et samedi, à 10 h.; vendredi, à 8 h.	49.
<i>Procédure civile romaine.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	49.
<i>System des römischen Privatrechts.</i> — III. Obligationenrecht (en allemand).	2 h.
Jeudi, à 10 heures, et samedi, à 11 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — V. Erbrecht (en allemand).	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	44.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Salle

M. Albert Caleb, Dr jur.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i> (Partie générale).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	17.
<i>Les Etats balkaniques et leur construction juridique : constitution, lois organiques, traités internationaux, etc.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	17.
M. Sourenne Erzinkian, lic. jur.	
<i>Des relations politiques entre la Russie et la Suisse, au XVIII^e siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	48.
M. Mohamed Fahmy, lic. jur.	
<i>Situation internationale de l'Egypte.</i> (Etude d'histoire diplomatique et de droit international).	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	17.
M. Edouard Folliet, Dr en droit.	
<i>La vérification des comptes dans les Sociétés anonymes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	48.
M. Michel Grodensky, lic. en droit et ès sc. soc.	
<i>Philosophie du droit.</i> — Questions choisies.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	44.
M. Paul Logoz, Dr en droit.	
<i>Droit pénal. Partie générale.</i> — La notion d'imputabilité. Influence de l'âge sur l'imputabilité. Tribunaux spéciaux pour mineurs.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Frédéric de Rabours, lic. jur.	
<i>La plaidoirie romantique.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	49.

Salle

M. Antoine Sottile, lic. jur.	
<i>Droit international public.</i> — La guerre.	1 h.
Judi, à 4 heures.	48.
M. Walther Steinbrück, lic. jur.	
<i>Législation pénale comparée.</i> — La peine de mort.	1 h.
Samedi, à 3 heures.	48.
M. Walther Steinbrück, lic. jur.	
<i>Introduction à l'étude du droit romain</i> (Explication de passages choisis du « Corpus juris ».)	1 h.
Samedi, à 2 heures.	50.
<i>Exégèse du Corpus juris.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	50.
<i>Célèbres jurisconsultes genevois et leurs œuvres.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	49.
<i>Droit administratif allemand.</i>	2 h.
Vendredi, à 2 et à 3 heures.	49.
M. Victor Tevzaia, lic. jur.	
<i>Introduction à l'étude de l'économie politique.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	48.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	48.
M. Georges Werner, Dr en droit.	
<i>Le droit public et administratif du Canton de Genève.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE²

Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Droit romain (obligations). — Finances. — Législation civile comparée

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire et du cours de *Finances*, suivi en seconde année).

(histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Procédure pénale (ou procédure civile et droit pénal, partie spéciale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international public. — Législation civile comparée, partie générale. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure civile et droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit international privé.

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain. — Séminaire de droit romain. — Histoire externe du droit germanique (Deutsche Rechts-(Verfassungs) Geschichte) [en allemand en été ; en français en hiver]. — Histoire du droit privé germanique (Grundzüge des deutschen Privatrechts) [en allemand en hiver, en français en été]. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit public général (Allgemeines Staatsrecht). — Droit international.

FACULTÉ DE DROIT

M.J. — Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	E. Borel P. Moriaud A. Martin	49 46 48	P. Moriaud A. Gautier	49 48	P. Moriaud A. Gautier	49 48	P. Moriaud A. Gautier	49 48	E. Bruck	49	E. Borel A. Gautier	49 48
9 à 10	G. Meumann A. Martin P. Moriaud L. Rehfoos	17 48 49 50	G. Meumann A. Martin P. Moriaud H. de Claparède	17 48 49 44	G. Meumann A. Martin P. Moriaud	17 48 49	P. Moriaud A. Martin L. Rehfoos E. Bruck	49 48 50 44	H. de Claparède A. Martin F. Gentet E. Bruck	49 48 17 44	E. Borel A. Martin F. Gentet L. Rehfoos	49 48 17 50
10 à 11	H. de Claparède L. Mégevand M.J. L. Rehfoos G. Meumann	49 48 44	H. de Claparède P. Moriaud G. Meumann	49 48 44	E. Bruck F. Gentet G. Meumann	49 17 44	P. Moriaud L. Rehfoos G. Meumann E. Bruck	50 48 44 49	H. de Claparède L. Rehfoos A. Martin	49 17 48	E. Bruck L. Rehfoos H. de Claparède	49 48 44
11 à 12	Ch. Borgeaud L. Rehfoos G. Meumann A. Caleb	49 48 44 17	Ch. Borgeaud L. Rehfoos A. Caleb	49 48 17	E. Bruck P. Moriaud A. Gautier G. Meumann A. Caleb	49 48 47 44 17	E. Milhaud P. Moriaud G. Meumann	49 48 44	E. Milhaud A. Gautier H. de Claparède	30 48 44	E. Milhaud L. Mégevand M.J. L. Rehfoos E. Bruck H. de Claparède	30 48 17 49 44

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	P. Moriaud A. Martin H. de Claparède	49-50 48 17	E. Borel G. Meumann A. Baumgarten	48 49 17	P. Moriaud A. Baumgarten	49-50 17	A. Baumgarten	17	E. Borel A. Baumgarten W. Steinbrück	48 17 49	H. de Claparède W. Steinbrück	17 50
3 à 4	P. Moriaud H. de Claparède S. Erzinkian	49-50 17 48	E. Borel G. Meumann	48 49	P. Moriaud	49-50	L. Winiarski	57	E. Borel W. Steinbrück M. Fahmy	48 49 17	H. de Claparède W. Steinbrück A. Sottile	17 49 48
4 à 5							Ch. Borgeaud A. Sottile	50 48	E. Milhaud	57	E. Milhaud W. Steinbrück	30 50
5 à 6	G. Werner	49	M. Grodensky	44			Ch. Borgeaud	50	F. de Rabours V. Tevzaïa	49 48	V. Tevzaïa	48
6 à 7	E. Folliet	48							E. Milhaud	57		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Georges FULLIQUET, Doyen.

	Salle
1 M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Archéologie biblique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	28.
2 <i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Psaumes.	1 h.
Mardi, à 3 heures.	28.
3 <i>Papyrus araméens d'Eléphantine.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation de la Genèse.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et samedi, à 9 heures.	29.
5 <i>Histoire d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Lundi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire (Dialecte algérien).</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.

Salle

7 M. Hippolyte Balavoine , prof. ord.	
<i>Le Fait moral dans l'humanité</i> (Etudes positives).	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 10 heures.	28.
8 <i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	28.
9 M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — 1 ^{re} partie : La personne et l'œuvre de Jésus-Christ.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	28.
10 <i>Christianisme social.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	28.
11 <i>Introduction à l'étude de la théologie protestante.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	29.
12 <i>Le miracle, l'inspiration et la révélation.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	28.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
13 <i>Histoire du christianisme et de l'Eglise au moyen âge.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>L'évolution du christianisme de Constantin à Grégoire VII (313-1085).</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
14 <i>Exégèse du Livre des Actes.</i>	3 h.
Mardi, à 2 h.; vendredi, à 11 h., et samedi, à 8 h.	28.
15 <i>Théologie du Nouveau Testament.</i> — L'apôtre Paul.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament</i> : Les Epîtres pastorales.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.

16	M. Ernest Rochat , prof. ord.		
	<i>Histoire de la théologie contemporaine.</i> — La théologie allemande. L'école critique, les principaux représentants, leurs œuvres.	2 h.	28.
	Lundi, à 2 heures, et vendredi, à 9 heures.		
17	M. Louis Bard , prof. ord.		
	<i>Homilétique.</i>	2 h.	28.
	Vendredi, à 2 heures, et samedi, à 10 heures.		
18	<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.	28.
	Samedi, à 11 heures.		
19	M. Jules Nicole , prof. ord.		
	<i>Lectures grecques.</i> — Les Actes des Apôtres. — Textes choisis des Pères grecs.	2 h.	29.
	Mercredi, à 11 heures, et vendredi, à 3 heures.		
	M. Paul Oltramare , prof. ord.		
	<i>Patristique latine.</i>	4 h.	29.
	Mardi, à 9 heures.		

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

1	M. Henri Rœhrich , pasteur.		
	<i>Musique religieuse.</i>	1 h.	29.
	Vendredi, à 2 heures.		
2	M. B.-P.-Georges Hochreutiner , Dr ès sciences.		
	<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	28.
	Mercredi, à 6 heures.		
	<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	29.
	Samedi, à 5 heures.		

	M. Félix Falk , Dr phil.		
3	<i>Lessing's Philosophie und Religion.</i>	2 h.	17.
	Lundi et mardi, à 4 heures.		
	<i>Interprétation et commentaires d'œuvres philosophiques de Lessing</i> (éd. Paul Lorentz, Philosophische Bibliothek, vol. 119, Leipzig, Meiner).	1 h.	17.
4	Mercredi, à 4 heures.		
	<i>Vulfla und die gotische Bibelübersetzung</i> (avec exercices).	1 h.	28.
	Vendredi, à 4 heures.		
5	M. Albert Kohler , ancien pasteur.		
	<i>Méthodologie.</i>	1 h.	28.
	Mercredi, à 2 heures.		
6	M. Charles Muller , pasteur.		
	<i>L'hygiène des intellectuels</i> (Education physique et psychique).	1 h.	28.
	Mardi, à 6 heures.		

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

- 1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justi-

fient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes².

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTE DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28		G. Fulliquet	28	J. Breitenstein	28
9 à 10	E. Choisy E. Montet	28 29	E. Choisy P. Oltramare	28 29	E. Choisy E. Montet	28 29		E. Rochat E. Choisy	28 29	J. Breitenstein E. Montet	28 29
10 à 11	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29		H. Balavoine	28	L. Bard	28
11 à 12	E. Montet	28	J. Breitenstein E. Montet	28 29	E. Montet J. Nicole	28 29		J. Breitenstein	28	L. Bard	28
2 à 3	E. Rochat	28	J. Breitenstein	28	A. Kohler	28		L. Bard H. Rœhrich	28 29		
3 à 4	E. Montet	28	E. Montet G. Fulliquet	28 29	E. Montet	28		E. Montet J. Nicole	28 29		
4 à 5	F. Falk E. Montet	17 29	F. Falk E. Montet	17 29	F. Falk	28		F. Falk E. Montet	17 29		
5 à 6	G. Fulliquet	28	E. Choisy	28	G. Fulliquet	28		E. Montet	29	G. Hochreutiner	29
6 à 7			Ch. Muller	28	G. Hochreutiner	28					

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Rodolphe WEBER, Doyen.

- M. le Dr **Sigismond Laskowski**, prof. ord.
Anatomie normale de l'homme. — Appareils de la digestion et de la respiration. Organes génito-urinaires. 6 h.
 Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd.¹. Gd Amph.
Exercices pratiques de dissection.
 Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Ec. Méd.
Conférences pratiques d'anatomie normale avec démonstration. 6 h.
 Tous les jours, à 11 heures. Lab. d'anatom.
- M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 1^{re} partie. 3 h.
 Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.
Embryologie. — 1^{re} partie. 3 h.
 Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.
Stomatologie normale et pathologique. — 1^{re} partie. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences d'embryologie et d'hysiologie.
 Tous les jours, à 2 heures, sauf le jeudi. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.
Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.
 (A lieu pendant le semestre d'été.)

¹ Ecole de Médecine.

- 5 M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
 Tous les jours, à 4 heures. Ec. Méd.
Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire. 4 h.
 Mardi, de 10 h. à midi, et jeudi, de 1 à 3 heures. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.
- 6 M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.¹
Cours d'autopsies et de démonstrations :
 a) *Démonstrations.* 2 h.
 Lundi et jeudi, à 2 heures. Inst. path.
 b) *Autopsies pour tous les étudiants inscrits aux cours.* 2 h.
 Samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.
 c) *Autopsies par groupes d'étudiants et sur convocation.* Inst. path.
 d) *Conférences sur des chapitres choisis de l'anatomie pathologique.* Inst. path.
Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.
- 7 M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi. Hôp. cant.²
Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
 Tous les jours. Hôp. cant.
Exercices d'auscultation. 2 h.
 Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

- 7 M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 h. $\frac{1}{2}$
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. $\frac{1}{2}$. Hôp. cant.
- 10 M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 h. Maternité.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. Maternité.
Cours d'opérations obstétricales. 2 h.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Maternité.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. Maternité.
Cours pratique de cystoscopie. 1 h.
 Samedi, à 10 heures. Maternité.
- 12 M. le Dr **Georges Haltenhoff**, prof. ord.
Clinique ophtalmologique. 3 h.
 Lundi, mercredi et vendredi, à 3 heures. Clin. ophtalm.
- 13 M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.
Pathologie interne et clinique infantile. 3 h.
 Lundi, à 3 h., mardi et samedi, à 5 heures. Clin. inf.¹
- 14 M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Pathologie externe (Chirurgie générale). 2 h.
 Mardi et vendredi, à 6 heures. Ec. de Médecine.
- 15 M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
*Policlinique chirurgicale avec démonstration pratique
 des bandages et des appareils.* 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
- 16 *Chirurgie journalière.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Policlinique.

¹ Clinique infantile, chemin Prevost-Martin, 26-29.

- 17 M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique. — Antiseptiques
 — Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire.
 Diurétiques. 4 h.
 Lundi, mardi et samedi, à 4 heures. Ec. Méd.
 Vendredi, à 5 heures. Policlinique.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
 Tous les jours. Ec. Méd.
Policlinique médicale. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 6 heures. Policlinique.
- Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique.)*
 [Voir cours de Privat-Doctents.] Ec. Méd.
- 19 M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue jud.¹
Cours d'autopsies médico-légales. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Morg. jud.
 (Ne sont admis comme pratiquants que les élèves inscrits pour le cours d'autopsies.)
- Recherches spéciales.*
 Tous les jours. Morg. jud.
Accidents du travail. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Morgue jud.
- 21 M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.
Clinique psychiatrique. 2 h.
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'al.²

¹ Morgue judiciaire.

² Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

- 22 / M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.
Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]
- 3 / M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 5 h., vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Lab. d'hyg. (Polyclinique)
Bactériologie.
 [Le cours a lieu pendant le semestre d'été.]
Travaux pratiques de bactériologie. Lab. d'hyg. et de bactér.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].
Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Polyclinique.
- 25 / M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Polyclinique. — Cours théorique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Maternité (Salle 26).
Stage (participants limités à deux étudiants par mois).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- 1 / M. le Dr **Henry d'Arcis.**
Répétitoire de médecine opératoire. 4 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- 2 / M. le Dr **Louis Aubert.**
Cours théorique d'obstétrique. 4 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Maternité.
- 5 / M. le Dr **Henri Audeoud.**
Hygiène et alimentation de l'enfance. 4 h.
 Mardi, à 6 heures. Polyclinique.

- 9 / M. le Dr **Jules Barth.**
Urologie et coprologie dans les maladies gastro-intestinales et de la nutrition. 4 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- 5 / M. le Dr **Pierre Besse.**
Cours de diététique. 4 h.
 Mardi, à 6 heures. Univ. 17.
- 6 / M. le Dr **Albert Bétrix.**
Répétitoire de gynécologie. 4 h.
 Mardi, à 3 heures. Maternité.
Répétitoire d'obstétrique. 4 h.
 Mardi, à 4 heures. Maternité.
- 7 / M. le Dr **Alexis Brissard.**
Cours pratique de massage. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Polyclinique.
- 8 / M. le Dr **Eugène Bujard.**
Les glandes. — Genèse et morphologie. 4 h.
 Vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- 9 / M. le Dr **Tératogénie expérimentale.** 4 h.
 Mardi, à 5 heures. Ec. Méd.
- 10 / M^{lle} Dr **Marguerite Champendal.**
Les soins aux malades. 2 h.
 Mercredi et samedi, à 6 heures. Univ. 17
- 11 / M. le Dr **Augustin Collomb.**
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.
- 12 / M. le Dr **Charles Du Bois.**
Dermatologie élémentaire. 4 h.
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)
- 13 / M. le Dr **David Gourfein.**
Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clinique particulière.
- 4 / M^{me} Dr **Marie Huguenin.**
Ophtalmoscopie pratique. 4 h.
 Vendredi, à 4 heures. Clin. Ophtalm.

- 5 / M. le Dr **Gustave Humbert.**
Répétitoire de pathologie interne. 1 h.
 Vendredi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- 101 M. le Dr **Charles Julliard.**
Thérapeutique chirurgicale. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Ec. Méd.
- 97 / M. le Dr **Egon von Kœhler.**
Théorie de la subconscience; sa valeur en neuropathologie. 1 h.
 Jeudi, à 6 heures. Univ. 44.
- 10 / M. le Dr **René Kœnig.**
Conférences de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Maternité.
- 7 / M. le Dr **Charles Ladame.**
Psychiatrie générale. 1 h.
 Jeudi, à 5 heures. Univ. salle 17.
- 12 / M. le Dr **Edmond Lardy.**
Accidents du travail. 2 h.
 Mercredi et samedi, à 5 heures. Ec. Méd.
Les premiers secours. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. Ec. Méd.
- 23 / M. le Dr **Henry Mallet.**
Cours de technique de clinique infantile. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- 25 / M. le Dr **Edouard Martin.**
Maladies des enfants. 1 h. 1/2
 Samedi, de 8 h. 1/2 à 10 heures. Hôp. Gourgas. (Plainp.)
- 24 / M. le Dr **François Naville.**
Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- 24 / M. le Dr **André Patry.**
Policlinique ophtalmologique. 1 h.
 Lundi, à 4 heures. Clin. part.

- 26 / M. le Dr **Georges Patry.**
Bandages et appareils. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- 27 / *Diagnostic chirurgical.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- 28 / *Chirurgie gastro-intestinale (Technique opératoire et indications).* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- 29 / M. le Dr **Charles Perrier.**
Cours pratique d'urologie chirurgicale. (Diagnostic et traitement des affections chirurgicales de l'appareil urinaire. Cystoscopie.) 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- 30 / *Cours pratique d'anesthésie générale et locale* (avec opérations sous anesthésie locale). 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- 31 / M. le Dr **Maurice Roch.**
Thérapeutique clinique. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant. (Clin. méd.)
- 32 / M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**
Goutte et rhumatismes chroniques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Univ. Salle 44.
- 33 / M^{lle} Dr **Lina Stern.**
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.
- 34 / M. le Dr **Bernard Wiki.**
Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)
- 35 / M. le Dr **Adrien Wyss.**
Cours de policlinique oto-laryngologique. 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Clinique particulière.
- 36 / *Pathologie et thérapie des troubles de la parole, avec présentation de malades.* 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Clinique particulière.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1° Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Institut de Médecine des femmes à Saint-Petersbourg.

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr *Edmond Lardy*, rue Général-Dufour, 20.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795).

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le Prof. Dr *L.-G. Courvoisier*, Holbeinstrasse, 93, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr *Lardy*, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.

Plan des Études médicales.

A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique médicale.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique médicale.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Au nom de l'Université,

A. MAYOR, Recteur.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1913-14.

GENÈVE, le 14 juin 1913.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.

P. = Policlinique.
M.J. = Morgue judiciaire.
A.A. = Asile des Aliénés.
Cl. = Clinique particulière.
Cl. inf. = Clinique infantile.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 à 9	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	O. Beuttner	M.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	O. Beuttner H. Cristiani E. Martin	M. Pol. H. Gourgas
9 à 10	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod O. Beuttner H. Cristiani E. Martin F. Naville	E.M. M. Pol. H. Gourgas H.C.
9-10 ^{1/2}	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.		
10 à 11			F. Battelli	E.M.			A. Eternod L. Mégevand	E.M. M.J.			O. Beuttner J. Veyrassat B. Wiki	M. Pol. E.M.
10 ^{1/2} -12	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.		
11 à 12	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski F. Battelli	E.M. E.M.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski A. Eternod L. Mégevand	E.M. E.M. M.J.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski J. Veyrassat L. Mégevand B. Wiki	E.M. Pol. M.J. E.M.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
2 à 3	M. Askanazy	I.P.	L. Mégevand R. de Seigneux	M.J. M.	R. Weber	A.A.	M. Askanazy	I.P.	L. Mégevand R. de Seigneux	M.J. M.	M. Askanazy	I.P.
3 à 4	S. Laskowski A. D'Espine G. Haltenhoff	E.M. Cl. inf. Cl. oph.	S. Laskowski A. Béatrix Ch. Julliard	E.M. M. E.M.	S. Laskowski R. Weber G. Haltenhoff	E.M. A.A. Cl. oph.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski G. Haltenhoff	E.M. Cl. oph.	S. Laskowski M. Askanazy	E.M. I.P.
4 à 5	F. Battelli A. Mayor A. Patry	E.M. E.M. Cl.	F. Battelli A. Mayor A. Béatrix	E.M. E.M. M.	F. Battelli L. Bard	E.M. H.C.	F. Battelli A. Collomb L. Stern	E.M. Cl. E.M.	F. Battelli H. Cristiani M. Huguenin	E.M. E.M. Cl. oph.	F. Battelli A. Mayor Ch. Du Bois	E.M. E.M. H.C.
5 à 6			O. Beuttner A. D'Espine H. Cristiani	M. Cl. inf. E.M.	L. Bard	H.C.			A. Mayor E. Bujard	Pol. E.M.	A. D'Espine E. Lardy	Cl. inf. E.M.
6 à 7	A. Mayor	Pol.	E. Kummer H. Audeoud P. Besse A. Wyss	E.M. Pol. Univ. 17 Cl.	M. Champendal	U. 17	E. von Kœhler A. Wyss	U. 44 Cl.	O. Beuttner E. Kummer	M. E.M.	M. Champendal	U. 17
8 à 9							M. Roch	H.C.	G. Humbert	H.C.		

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1914 et 1915.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Du rapport entre la Philosophie de l'Histoire et la Sociologie.*

Le prix sera décerné en juin 1914.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1914.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Quels sont les renseignements fournis par les auteurs grecs et latins sur les Alpes et leurs habitants ?*

Le prix sera décerné en juin 1914.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1914.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1915, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1915.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1915, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1915.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1914, un prix de la valeur de *vingt cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1914.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1915, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *vingt cents francs* à l'au-

teur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1915.

S'il ne se présente pas de candidat au concours, celui-ci est renvoyé à l'année suivante.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1914, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1914.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la Com-

mission des Fonds universitaires, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1914, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales avant le 1^{er} janvier 1914. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Ströghlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1915, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire

sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie. Les travaux de sociologie sont admis s'ils ont une portée philosophique générale).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales avant le 1^{er} janvier 1915.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1914, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1914 au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1914, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1913.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1914, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1913.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

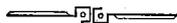
Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1914, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1913.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1914, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les revendications sociales des prophètes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1914.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1914, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

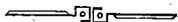
Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.



FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1914, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Les signes d'hypertension dans le système porte.

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1914, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1914, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1914.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1915, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1915. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

M^{mes} les étudiantes et MM. les étudiants suisses sont rendus attentifs à la disposition suivante, extraite du testament de M. le D^r HILT, décédé en décembre 1912 :

« Je lègue le *Dictionnaire Encyclopédique des Sciences médicales* à l'auteur suisse de la meilleure thèse médicale soutenue à Genève dans l'année qui suivra celle de mon décès. L'appréciation en sera faite par l'ensemble des Professeurs de la Faculté réunis en Jury spécial. »

Au nom de l'Université :

A. MAYOR, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4^o Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou révisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées à la Chancellerie de l'Etat, seront rendues, munies du visa officiel, à MM. les étudiants de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel de Ville, n^o 9, au 1^{er} étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n^o 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
 2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
 4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
 5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
 6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
 7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
 8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
 10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
 12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
 13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
 14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
 15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
 16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
 17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
 18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
 19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
- 

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.

M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . .	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre . . .	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche . . .	Passeport.
Belgique . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie . . .	Passeport.
Danemark . . .	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis . . .	Passeport.
France . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce . . .	Passeport.
Hongrie . . .	Passeport.
Italie . . .	Passeport.
Norvège . . .	Passeport.
Pays-Bas . . .	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie . . .	Passeport.
Serbie . . .	Passeport.
Suède . . .	Passeport.
Suisse . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

GUYE, Philippe-A., professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

SEITZ, Charles, professeur à l'Université.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres et Sciences sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Balavoine, Hippolyte, Troinex.
Bally, Charles, boulevard Carl-Vogt, 97.
Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
Baumgarten, Arthur, quai Pierre-Fatio, 6.
Beutner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
Borel, Eugène, villa Marguerite, av. de l'Ermitage, Chêne-Bougeries.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Breitenstein, Jules, rue Calvin, 14.
Bruck, Eberhard F., route de Chêne, 64.
Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmiella, Pinchat.
Choisy, Eugène, boulevard de la Tour, 4.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
× Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Fournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
François, Alexis, rue Bellot, 5.
Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
Gautier, Lucien, Cologny.
Gautier, Raoul, rue des Granges, 12.
Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
Girard, Charles, place Claparède, 3.
Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
× Gräbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
× Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.

- MM. Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Monnier, Alfred, rue du Conseil-Général, 3.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, Corraiterie, 11.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Rochat, Ernest, rue de la Pelouse, 4.
 Rosier, William, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 de Seigneux, Raoul, boulevard des Philosophes, 18.
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Tonnelat, Ernest, Genève.
 Veyrassat, Jean-Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Winiarski, Léon, rue Bergalonne, 3.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage, Chêne.
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. d'Arcis, Henry, route de Chêne, 11.
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Barth, Jules, rue de Hesse, 16.
 Baume, Georges, quai des Eaux-Vives, 44.
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
 Bersot, Daniel, boul. des Philosophes, 23.
 Besse, Pierre, place du Molard, 4.

- MM. Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Brissard, Alexis, rue d'Italie, 8.
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
 Cardoso, Ettore, Grand'Rue, 3.
 Carl, Jean, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
 Champendal, Marguerite, M^{lle}, rue du Petit-Salève, 6.
 Chatterton-Hill, Georges, rue des Alpes, 3.
 Choisy, Louis-Frédéric, place de la Taconnerie, 7.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, Chêne.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
 Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Acacias.
 Dufour, Edouard, rue de la Tour-Maitresse, 2.
 Dufour-Brocher, Thérèse, M^{me}, rue de la Pelouse, 10.
 Elkan, Susanne, M^{lle}, route de Lyon, 66.
 Erzinkian, Sourenne, boulevard de la Cluse, 20.
 Fahmy, Mohamed, avenue du Mail, 20.
 Falk, Félix, route de Chêne, 28.
 Ferrario, Enos, rue des Pavillons, 14.
 Fleury, Georges, rue des Délices, 17.
 Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Grodensky, Michel, rue des Eaux-Vives, 114.
 Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.
 Huguenin, Marie, M^{me}, rue de Rive, 1.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Karadjian, Georges, rue Gourgas, 10.
 Kaufmann, Adolphe, place Claparède, 5.
 Kennel, Pierre, rue de Lausanne, 14.
 von Köhler, Egon, avenue du Mail, 4.
 Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 Logoz, Paul, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Lutoslawski, Wincenty, route de Chêne, 45.
 Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.
 Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Meszleny, Richard, rue du Conseil-Général, 14.
 Misner, Raoul, Ecole de Chimie.
 Muller, Charles, avenue Wendt, 49.

- MM. Naville, François, chemin Dumas, 8, Champel.
- Nicole, Georges, chemin de Roches, 9.
- Pasmanik, Dorotheé, M^{me}, clos Belmont, route de Chêne.
- Patry, André, rue de la Tour-de-l'Île, 4.
- Patry, Georges, rue Eynard, 4.
- Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
- de Rabours, Frédéric, rue du Rhône, 33.
- Reutier, Louis, Ecole de Chimie.
- Reverdin, Henri, quai des Eaux-Vives, 20.
- de Reynold, Gonzague, boulevard des Tranchées, 32.
- Rilliet, Auguste, rue Bellot, 16.
- Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.
- Rœhrich, Henri, Les Grangettes, 111, Chêne.
- Rœthlisberger, Paul, Versoix.
- Roget, Frédéric, rue Tœpffer, 10.
- Roussy, Albert, route de Chêne, 105.
- Scheuer, Otto, Hôtel de Paris, rue du Rhône, 39.
- Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.
- Sechehaye, Albert, rue des Charmilles, 39.
- Sottile, Antoine, rue de l'Ecole-de-Médecine, 8.
- Steinbrück, Walther, Petit-Saconnex.
- Stern, Lina, M^{lle}, avenue du Mail, 15 bis.
- Tcherniavsky, Aron, rue Bernard-Dussaud, 1.
- Tevzaia, Victor, rue de Carouge, 97.
- Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
- Vulliéty, Henri, chemin du Colombier, 11, Servette.
- Wenger, Paul, chemin de la Poterie, 3.
- Werner, Georges, Le Courtil, avenue P. Chaix, Chêne-Bougeries.
- Widmer, Johannes, rue Tœpffer, 5.
- Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
- Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.
- Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
- Zbinden, Louis, chemin des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin, et le lundi, le mercredi et le vendredi de 2 1/2 h. à 4 heures.

Le **Bureau du Caissier-Comptable**, est ouvert de 9 à 11 heures, et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

Concierges :

- | | |
|--|---|
| M. Clément, Emile, Université. | M ^{me} Ramel, Bertha, Maternité. |
| M ^{me} V ^e Ramaz, Claudine, Ecole de Médecine. | MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie. |
| M. Gailloud, Eugène, Institut pathologique. | Pianca, Joseph, Policlinique. |
| | Arlaud, Séraphin, Morguejudic. |

